

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2018

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 475 302,61 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 475 302,61 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud a constaté que plusieurs installations septiques sur son territoire étaient non conformes à la réglementation applicable et qu'il est ainsi devenu nécessaire d'effectuer les travaux requis en pareille circonstance ;

ATTENDU QU'à cette fin, la Ville a adopté un programme de mise aux normes des installations septiques et visant la protection de l'environnement, lequel programme consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable pour la construction ou la réfection d'installations septiques ;

ATTENDU QUE l'instauration de ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques dans le secteur visé par le programme ;

ATTENDU QUE par l'élaboration de ce programme, la Ville de Rigaud vise la protection de l'environnement ;

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud est dûment habilitée à mettre en place et à financer un programme visant la protection de l'environnement et d'accorder à cette fin une subvention sous forme d'avance de fonds ;

ATTENDU les articles 4 et 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, lesquelles dispositions légales permettent à la Ville de mettre en place un tel programme et d'en assurer le financement ;

ATTENDU QU'avis de motion a préalablement été donné avec présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 10 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT,

Il est proposé par _____ et unanimement résolu

Que le règlement numéro 361-2018 soit adopté, et qu'il est statué, ordonné et décrété, par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le *Règlement numéro 338-2016 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques* fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **1 475 302,61 \$** aux fins du programme, le tout tel qu'il appert de l'estimation détaillée de l'inspectrice en urbanisme et environnement, Marianna Pelosse, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses dudit programme, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **1 475 302,61 \$** sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé, et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur chaque immeuble qui bénéficie dudit programme, une compensation d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion de l'aide financière accordée sur chacun des immeubles bénéficiaires dont le propriétaire est assujéti au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5

Tout propriétaire de qui est exigée la compensation en vertu de l'article 4 peut être exempté de cette compensation en payant en un (1) versement la part de capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui avait été fournie par la compensation exigée à l'article 4.

Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 547.1 de la *Loi sur les Cités et villes*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement adopté à la séance ordinaire du _____ 2019.

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière

ANNEXE « A »

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2016

DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE les dispositions de ce règlement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire ;

ATTENDU QU'il est du devoir de la Ville de Rigaud de faire respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) ;

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud a procédé, à l'automne 2010, à un inventaire des installations septiques datant d'avant 1995 présentes sur son territoire ;

ATTENDU QUE dans son rapport, la firme BPR recommande la mise aux normes de façon individuelle des installations non conformes des secteurs ne pouvant bénéficier d'une solution de traitement collectif ou d'une station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Ville juge ainsi opportun de mettre en vigueur un programme de mise aux normes des installations septiques sur son territoire ;

ATTENDU QUE par ce programme, la Ville autorise l'octroi de subventions sous forme d'avances de fonds remboursables ;

ATTENDU QUE ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la Ville de Rigaud ;

ATTENDU QUE par ce programme, la Ville vise la protection de l'environnement ;

ATTENDU les articles 4 et 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, lesquelles dispositions légales permettent à la Ville la mise en place d'un programme visant la protection de l'environnement et l'octroi de subventions à ces fins ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Sauvé à la séance ordinaire du 9 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT,

Il est proposé par Mario Gauthier que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Définition

Fonctionnaire désigné : Tous les membres du personnel du Service de l'urbanisme. Est aussi désignée toute autre personne chargée de l'application, en tout ou en partie du présent règlement et nommée par résolution du Conseil.

ARTICLE 3 Programme de mise aux normes des installations septiques

Le conseil décrète un programme visant la protection de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques, et ce, pour la réfection des installations septiques non conformes présentes sur l'ensemble de son territoire, ci-après appelé « Le programme ».

ARTICLE 4 Conditions d'éligibilité

Afin de favoriser la construction ou la réfection d'une installation septique conforme, la Ville accorde une subvention sous forme d'avances de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble visé par le présent programme et qui procède à la construction ou à la réfection d'une installation septique pour cet immeuble et qui remplit les conditions suivantes :

- a) Au moment de la demande, l'installation septique doit être non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) ou, quoique conforme, nécessite une mise en conformité à court terme ;
- b) L'installation septique à être érigée doit être conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) et avoir fait l'objet de l'émission d'un permis ;
- c) Le propriétaire doit avoir formulé à la Ville une demande d'admissibilité au programme suivant le formulaire prévu à l'annexe « A » de la présente ;
- d) Sa demande a été acceptée par résolution du conseil municipal ;
- e) Le propriétaire n'est pas un établissement commercial ou industriel.

ARTICLE 5 Aide financière

L'aide financière consentie est limitée au coût réel des travaux, y incluant les services professionnels. L'aide financière est versée sur présentation des factures établissant le coût des travaux et sur présentation d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié compétent en la matière attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22).

ARTICLE 6 Taux d'intérêt

L'aide financière consentie par la Ville porte intérêt au taux obtenu par la Ville en regard de l'emprunt qui finance le programme instauré par le présent règlement.

ARTICLE 7 Administration

Le coordonnateur du programme de gestion des installations septiques est chargé de l'administration du présent règlement.

ARTICLE 8 Versement de l'aide financière

Le versement de l'aide financière s'effectue dans un délai d'un mois après que le propriétaire aura produit les documents requis à l'article 3 du présent règlement. L'aide financière sera consentie dans la mesure où des fonds sont disponibles à cette fin, soit par l'entrée en vigueur du *Règlement d'emprunt*, soit jusqu'à épuisement des sommes disponibles ou par toute autre décision du conseil.

Le ou les chèques de versements de l'aide financière seront délivrés, comme indiqué au tableau ci-dessous,

Versement de l'aide financière

Si les dépenses <u>ont déjà été payées</u> par le ou les propriétaires	Le chèque est émis au nom du ou des propriétaires
Si les dépenses <u>n'ont pas été payées</u> par le ou les propriétaires	Un chèque est délivré conjointement au nom du ou des propriétaires et de l'entrepreneur ayant effectué les travaux

ARTICLE 9 Remboursement de l'aide financière

Le remboursement de l'aide financière s'effectue par l'imposition d'une compensation prévue aux termes du *Règlement d'emprunt* qui finance le programme.

ARTICLE 10 Financement du programme

Le programme est financé par un *Règlement d'emprunt* adopté par la Ville et remboursable sur une période de 15 ans.

ARTICLE 11 Durée du programme

Le programme instauré par le présent règlement prend effet à compter de l'entrée en vigueur du *Règlement d'emprunt* adopté par la Ville pour le financement du présent programme.

ARTICLE 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 8 février 2016.

Hans Gruenwald Jr.

Hélène Therrien

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière

ANNEXE « A »



Rigaud

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**Demande d'admissibilité au programme
Financement d'une installation
septique individuelle**

Ce financement est conditionnel à l'acceptation du règlement par les personnes habiles à voter et par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire).

Nom du (des) propriétaire(s) ou ceux inscrits à l'avis d'imposition de la taxe foncière :

« Madame »

« Monsieur »

Adresse de la propriété

«No_prop», «Rue_propriété»

Adresse de correspondance

«No_Corr», «Rue_correspondance»
« adresse» «code_postal»

Tél. résidence : _____ Tél. bureau : _____

Tél. cellulaire : _____

Suite à la constatation par la Ville de la non-conformité de mon installation septique répertoriée le «date_inspection», je désire bénéficier du financement offert par la Ville de Rigaud pour régler le coût des travaux de réhabilitation ou d'implantation de mon installation septique, et ce, par le biais d'un règlement d'emprunt.

Il est entendu que le taux d'intérêt sera connu lors du financement du programme seulement.

Prenez note que c'est la propriété qui sera garante de l'emprunt et non le propriétaire. En cas de vente, c'est le prochain propriétaire qui aura à payer l'échéance du financement.

J'accepte de participer au programme :

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Je refuse de participer au programme :

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE

Par la présente, je m'engage à :

- Joindre la soumission pour l'installation septique à ce formulaire.

Nom de l'entrepreneur

Total de la soumission (avant taxes) : _____ \$

Date prévue pour le début des travaux : _____

Nous suggérons de faire compléter deux soumissions afin de trouver le meilleur prix pour votre installation.

Selon le règlement des permis et certificats en vigueur

Objectif de l'étude de sol

L'objectif de caractérisation du site et du terrain naturels est une étape fondamentale de tout projet de traitement et d'évacuation d'eaux usées d'une résidence isolée. C'est elle qui fournit l'information de base nécessaire pour proposer et concevoir un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées qui convient aux caractéristiques du site et du terrain naturels.

- Fournir les résultats d'une étude de sol réalisée par un professionnel compétent en la matière (membre de l'Ordre des technologues professionnels ou ingénieurs) conformément au Règlement Q.2, r-22 ;
- Fournir la copie du mandat donné aux consultants pour obtenir une attestation de conformité des travaux aux plans ;
- Fournir une procuration ou une copie de la résolution autorisant les signatures dans le cas d'une compagnie, une société ou toutes autres entités juridiques ;
- Dégager la Ville de Rigaud de toutes responsabilités en ce qui concerne les travaux effectués et équipements utilisés ;
- Souscrire et maintenir un contrat d'entretien avec le fabricant, si requis, aussi longtemps que la garantie du système et le Règlement Q-2, r.22 l'exigeront, et fournir une copie du contrat à la Ville ainsi qu'une copie de la preuve de l'entretien annuel ;
- Entretenir l'installation septique de façon adéquate afin d'optimiser sa durée de vie et d'assurer la protection de l'environnement ;
- Informer le nouvel acquéreur, lors de la vente de votre propriété (s'il y a lieu), de l'existence de ce règlement d'emprunt.

En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé,

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Vérifié par : _____	Service de l'urbanisme
Autorisé par : _____	Ville de Rigaud

La Ville effectuera le paiement à l'entrepreneur et au(x) propriétaire(s) sur présentation de la facture indiquant la fin des travaux ainsi que de l'attestation de conformité. L'entrepreneur devra nous faire parvenir, par la suite, la confirmation que la facture a été acquittée.

Faites parvenir les documents à l'adresse suivante :

Gestion du programme des installations septiques
 Service de l'urbanisme
 Ville de Rigaud
 106, rue Saint-Viateur
 Rigaud (Québec) J0P 1P0

ANNEXE « B »

Propriété	Coût	TPS	TVQ	Coût total	Total par immeuble	Total par propriété
Matricule : 4734-63-6614-0-000-0000 Lot : 3 609 902						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	11 000,00 \$	550,00 \$	1 097,25 \$	12 647,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					16 549,59 \$	
Contingence 10 %					1 654,96 \$	18 204,55 \$
Matricule : 4039-25-7723-0-000-0000 Lot : 4 025 586						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	17 000,00 \$	850,00 \$	1 695,75 \$	19 545,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					23 448,09 \$	
Contingence 10 %					2 344,81 \$	25 792,90 \$
Matricule : 4039-35-6469-0-000-0000 Lot : 4 025 618						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	16 000,00 \$	800,00 \$	1 596,00 \$	18 396,00 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					22 298,34 \$	
Contingence 10 %					2 229,83 \$	24 528,17 \$
Matricule : 4039-36-8806-0-000-0000 Lot : 4 025 627						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	22 000,00 \$	1 100,00 \$	2 194,50 \$	25 294,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					29 196,84 \$	
Contingence 10 %					2 919,68 \$	32 116,52 \$

Propriété	Coût	TPS	TVQ	Coût total	Total par immeuble	Total par propriété
Matricule : 4838-83-1553-0-000-0000 Lot : 3 610 136						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (CPG Consultants)	1 000,00 \$	50,00 \$	104,74 \$	1 154,74 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	19 500,00 \$	975,00 \$	1 945,13 \$	22 420,13 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	574,88 \$		
					26 449,24 \$	
Contingence 10 %					2 644,92 \$	29 094,16 \$
Matricule : 4838-41-8762-0-000-0000 Lot : 3 610 030						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	29 000,00 \$	1 450,00 \$	2 892,75 \$	33 342,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					37 245,09 \$	
Contingence 10 %					3 724,51 \$	40 969,60 \$
Matricule : 4737-38-0750-0-000-0000 Lot : 3 609 964						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	20 000,00 \$	1 000,00 \$	1 995,00 \$	22 995,00 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					26 897,34 \$	
Contingence 10 %					2 689,73 \$	29 587,07 \$
Matricule : 4737-18-6825-0-000-0000 Lot : 3 609 953						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	20 000,00 \$	1 000,00 \$	1 995,00 \$	22 995,00 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					26 897,34 \$	
Contingence 10 %					2 689,73 \$	29 587,07 \$
Matricule : 4737-18-3010-0-000-0000 Lot : 3 609 952						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	18 000,00 \$	900,00 \$	1 795,50 \$	20 695,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					24 597,84 \$	
Contingence 10 %					2 459,78 \$	27 057,62 \$
Matricule : 4737-18-0407-0-000-0000 Lot : 3 609 951						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Normand Cardinal)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					21 148,59 \$	
Contingence 10 %					2 114,86 \$	23 263,45 \$
Matricule : 4737-08-6112-0-000-0000 Lot : 3 609 790						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Normand Cardinal)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	18 000,00 \$	900,00 \$	1 795,50 \$	20 695,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					24 597,84 \$	
Contingence 10 %					2 459,78 \$	27 057,62 \$
Matricule : 4737-08-4819-0-000-0000 Lot : 3 609 789						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Envile)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	22 000,00 \$	1 100,00 \$	2 194,50 \$	25 294,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					29 196,84 \$	
Contingence 10 %					2 919,68 \$	32 116,52 \$

Matricule: 4637-69-6154-0-000-0000					
Lot: 3609765					
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Frais de laboratoire (Techni-Plus Env. inc)	1 000,00 \$	50,00 \$	104,74 \$	1 154,74 \$	
Entrepreneur (selon soumission)	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$	
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$	
Frais d'inspection	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	574,88 \$	
					20 125,61 \$
Contingence 10 %					2 012,56 \$
Matricule: 4638-01-4372-0-000-0000					
Lot: 3609598					
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$	
Entrepreneur (selon soumission)	17 000,00 \$	850,00 \$	1 695,75 \$	19 545,75 \$	
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$	
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$	
					23 448,09 \$
Contingence 10 %					2 344,81 \$
Matricule: 3939-67-9243-0-000-0000					
Lot: 4025317					
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Frais de laboratoire (Techni-Plus Envi)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$	
Entrepreneur (selon soumission)	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$	
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$	
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$	
					19 998,84 \$
Contingence 10 %					1 999,88 \$
Matricule: 3939-68-0033-0-000-0000					
Lot: 4025301					
Étude géotechnique	5 000,00 \$	250,00 \$	498,75 \$	5 748,75 \$	
Frais de laboratoire (Techni-Plus Envi)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$	
Entrepreneur (selon soumission)	19 000,00 \$	950,00 \$	1 895,25 \$	21 845,25 \$	
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$	
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$	
					31 496,34 \$
Contingence 10 %					3 149,63 \$
Matricule: 3940-14-4642-0-000-0000					
Lot: 4025410					
Étude géotechnique	5 000,00 \$	250,00 \$	498,75 \$	5 748,75 \$	
Frais de laboratoire (CPG Consultants)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$	
Entrepreneur (selon soumission)	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$	
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$	
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$	
					25 747,59 \$
Contingence 10 %					2 574,76 \$
Matricule: 3840-97-1767-0-000-0000					
Lot: 4025189					
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Frais de laboratoire (Normand Cardinal)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$	
Entrepreneur (selon soumission)	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$	
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$	
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$	
					21 148,59 \$
Contingence 10 %					2 114,86 \$
Matricule: 3742-65-4262-0-000-0000					
Lot: 4025139					
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Frais de laboratoire (Normand Cardinal)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$	
Entrepreneur (selon soumission)	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$	
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$	
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$	
					21 148,59 \$
Contingence 10 %					2 114,86 \$
Matricule: 4340-40-6218-0-000-0000					
Lot: 3608999					
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$	
Entrepreneur (selon soumission)	13 000,00 \$	650,00 \$	1 296,75 \$	14 946,75 \$	
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$	
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$	
					18 849,09 \$
Contingence 10 %					1 884,91 \$

Propriété	Coût	TPS	TVQ	Coût total	Total par immeuble	Total par propriété
Matricule: 4340-41-7218-0-000-0000 Lot: 3609003						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Louis Roy & Associés)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	17 000,00 \$	850,00 \$	1 695,75 \$	19 545,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					23 448,09 \$	
Contingence 10 %					2 344,81 \$	25 792,90 \$
Matricule: 4238-49-9404-0-000-0000 Lot: 3608682 / 3610428						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (CPG Consultants)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					19 998,84 \$	
Contingence 10 %					1 999,88 \$	21 998,72 \$
Matricule: 4039-45-2725-0-000-0000 Lot: 4025641						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	18 000,00 \$	900,00 \$	1 795,50 \$	20 695,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					24 597,84 \$	
Contingence 10 %					2 459,78 \$	27 057,62 \$
Matricule: 4039-35-9361-0-000-0000 Lot: 4025622						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	19 000,00 \$	950,00 \$	1 895,25 \$	21 845,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					25 747,59 \$	
Contingence 10 %					2 574,76 \$	28 322,35 \$
Matricule: 4039-45-0478-0-000-0000 Lot: 4025623						
Traitement eau potable pour Bionest	6 000,00 \$	300,00 \$	598,50 \$	6 898,50 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	17 000,00 \$	850,00 \$	1 695,75 \$	19 545,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					30 346,59 \$	
Contingence 10 %					3 034,66 \$	33 381,25 \$
Matricule: 4039-45-7396-0-000-0000 Lot: 4025645						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	18 000,00 \$	900,00 \$	1 795,50 \$	20 695,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					24 597,84 \$	
Contingence 10 %					2 459,78 \$	27 057,62 \$
Matricule: 4436-07-7145-0-000-0000 Lot: 3608935						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Normand Cardinal)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	25 000,00 \$	1 250,00 \$	2 493,75 \$	28 743,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					32 646,09 \$	
Contingence 10 %					3 264,61 \$	35 910,70 \$
Matricule: 4039-18-5239-0-000-0000 Lot: 4025569						
Déplacement du puits obligatoire + scellement	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	17 000,00 \$	850,00 \$	1 695,75 \$	19 545,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					40 694,34 \$	
Contingence 10 %					4 069,43 \$	44 763,77 \$

Propriété	Coût	TPS	TVQ	Coût total	Total par immeuble	Total par propriété
Matricule: 4039-28-2157-0-000-0000 Lot: 4025600						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	25 000,00 \$	1 250,00 \$	2 493,75 \$	28 743,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					32 646,09 \$	
Contingence 10 %					3 264,61 \$	35 910,70 \$
Matricule: 3939-94-3140-0-000-0000 Lot: 4025362						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					21 148,59 \$	
Contingence 10 %					2 114,86 \$	23 263,45 \$
Matricule: 3939-84-8377-0-000-0000 Lot: 4025346						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	20 000,00 \$	1 000,00 \$	1 995,00 \$	22 995,00 \$		
Plombier et/ou électricien	3 000,00 \$	150,00 \$	299,25 \$	3 449,25 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					28 047,09 \$	
Contingence 10 %					2 804,71 \$	30 851,80 \$
Matricule: 3939-87-5611-0-000-0000 Lot: 4025356						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	18 000,00 \$	900,00 \$	1 795,50 \$	20 695,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					24 597,84 \$	
Contingence 10 %					2 459,78 \$	27 057,62 \$
Matricule: 3939-54-6038-0-000-0000 Lot: 4025296 / 4197329						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	19 000,00 \$	950,00 \$	1 895,25 \$	21 845,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					25 747,59 \$	
Contingence 10 %					2 574,76 \$	28 322,35 \$
Matricule: 3939-41-5651-0-000-0000 Lot: 4025251						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	16 000,00 \$	800,00 \$	1 596,00 \$	18 396,00 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					22 298,34 \$	
Contingence 10 %					2 229,83 \$	24 528,17 \$
Matricule: 4638-02-5801-0-000-0000 Lot: 3609607						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					21 148,59 \$	
Contingence 10 %					2 114,86 \$	23 263,45 \$
Matricule: 4638-02-7231-0-000-0000 Lot: 3609608						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	23 000,00 \$	1 150,00 \$	2 294,25 \$	26 444,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					30 346,59 \$	
Contingence 10 %					3 034,66 \$	33 381,25 \$

Propriété	Coût	TPS	TVQ	Coût total	Total par immeuble	Total par propriété
Matricule: 3939-87-0517-0-000-0000 Lot: 4025339						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	19 000,00 \$	950,00 \$	1 895,25 \$	21 845,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					25 747,59 \$	
Contingence 10 %					2 574,76 \$	28 322,35 \$
Matricule: 4039-36-5085-0-000-0000 Lot: 4025626						
Amphibia - Consultant	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	574,88 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	8 000,00 \$	400,00 \$	798,00 \$	9 198,00 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					13 675,22 \$	
Contingence 10 %					1 367,52 \$	15 042,74 \$
Matricule: 4438-81-0930-0-000-0000 Lot: 3609227						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	16 000,00 \$	800,00 \$	1 596,00 \$	18 396,00 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					22 298,34 \$	
Contingence 10 %					2 229,83 \$	24 528,17 \$
Matricule: 4239-18-2432-0-000-0000 Lot: 3608703						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	16 000,00 \$	800,00 \$	1 596,00 \$	18 396,00 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					22 298,34 \$	
Contingence 10 %					2 229,83 \$	24 528,17 \$
Matricule: 4239-18-1191-0-000-0000 Lot: 3608702						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					21 148,59 \$	
Contingence 10 %					2 114,86 \$	23 263,45 \$
Matricule: 4240-30-0750-0-000-0000 Lot: 3608738						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					21 148,59 \$	
Contingence 10 %					2 114,86 \$	23 263,45 \$
Matricule: 3736-19-8661-0-000-0000 Lot: 4024739						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	18 000,00 \$	900,00 \$	1 795,50 \$	20 695,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					24 597,84 \$	
Contingence 10 %					2 459,78 \$	27 057,62 \$
Matricule: 4838-64-8511-0-000-0000 Lot: 3610125						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					19 998,84 \$	
Contingence 10 %					1 999,88 \$	21 998,72 \$

Propriété	Coût	TPS	TVQ	Coût total	Total par immeuble	Total par propriété
Matricule: 3940-07-4440-0-000-0000 Lot: 4025208						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					19 998,84 \$	
Contingence 10 %					1 999,88 \$	21 998,72 \$
Matricule: 4140-92-8129-0-000-0000 Lot: 3607996						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission) + forage spécialisé	21 000,00 \$	1 050,00 \$	2 094,75 \$	24 144,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					28 047,09 \$	
Contingence 10 %					2 804,71 \$	30 851,80 \$
Matricule: 4240-13-3047-0-000-0000 Lot: 3608768						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission) + forage spécialisé	40 000,00 \$	2 000,00 \$	3 990,00 \$	45 990,00 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					49 892,34 \$	
Contingence 10 %					4 989,23 \$	54 881,57 \$
Matricule: 4638-67-2784-0-000-0000 Lot: 3609825						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	19 000,00 \$	950,00 \$	1 895,25 \$	21 845,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					25 747,59 \$	
Contingence 10 %					2 574,76 \$	28 322,35 \$
Matricule: 4639-52-7746-0-000-0000 Lot: 3609837						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	7 000,00 \$	350,00 \$	698,25 \$	8 048,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					11 950,59 \$	
Contingence 10 %					1 195,06 \$	13 145,65 \$
Matricule: 4239-08-5035-0-000-0000 Lot: 3607964						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	13 000,00 \$	650,00 \$	1 296,75 \$	14 946,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					18 849,09 \$	
Contingence 10 %					1 884,91 \$	20 734,00 \$

Propriété	Coût	TPS	TVQ	Coût total	Total par immeuble	Total par propriété
Matricule: 4140-60-0676-0-000-0000 Lot: 3607906						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					19 998,84 \$	
Contingence 10 %					1 999,88 \$	21 998,72 \$
Matricule: 4135-40-6053-0-000-0000 Lot: 3607714						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	19 000,00 \$	950,00 \$	1 895,25 \$	21 845,25 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					25 747,59 \$	
Contingence 10 %					2 574,76 \$	28 322,35 \$
Matricule: 4440-10-4848-0-000-0000 Lot: 3609234						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	14 000,00 \$	700,00 \$	1 396,50 \$	16 096,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					19 998,84 \$	
Contingence 10 %					1 999,88 \$	21 998,72 \$
Matricule: 4637-10-0789-0-000-0000 Lot: 3609722						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	17 000,00 \$	850,00 \$	1 695,75 \$	19 545,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					23 448,09 \$	
Contingence 10 %					2 344,81 \$	25 792,90 \$
Matricule: 4337-64-9710-0-000-0000 Lot: 3608970						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	18 000,00 \$	900,00 \$	1 795,50 \$	20 695,50 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					24 597,84 \$	
Contingence 10 %					2 459,78 \$	27 057,62 \$
Matricule: 3840-87-4069-0-000-0000 Lot: 4025180						
Frais d'arpentage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
Frais de laboratoire (Concept EnviroSol)	940,00 \$	47,00 \$	98,45 \$	1 085,45 \$		
Entrepreneur (selon soumission)	17 000,00 \$	850,00 \$	1 695,75 \$	19 545,75 \$		
Plombier et/ou électricien	2 000,00 \$	100,00 \$	199,50 \$	2 299,50 \$		
Frais d'inspection	450,00 \$	22,50 \$	44,89 \$	517,39 \$		
					23 448,09 \$	
Contingence 10 %					2 344,81 \$	25 792,90 \$
Total					1 475 302,61 \$	